

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 21 mars 2011 à 19h30, au Presbytère de Ste-Catherine, 2, rue Jolicoeur, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCES MOTIVÉES

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8326- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 21 mars 2011 tel que préparé.

8327- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 février 2011

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 21 février 2011, tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8328 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2011 ;
- Conciliation bancaire au 28 février 2011 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de février 2011 ;

8329-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100042 à C1100070 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8330 - Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil de nouveaux formulaires pour les demandes de permis. Il a enlevé la mention des marges puisqu'elles sont déjà inscrites sur le plan d'implantation. Il faudrait alléger le formulaire puisque tout est déjà inscrit sur l'annexe.

Quand doit-on demander un permis et quand doit-on demander un certificat ?

On demande un permis pour toute construction, rénovation, agrandissement, piscines, changements de revêtements etc, tel que stipulé à l'art. 37 du *Règlement relatif aux permis et certificats*.

On demande un certificat pour abattage d'arbres, démolition, puits, fosse septique, changement d'usage, etc tel que stipulé à l'art. 46 du *Règlement relatif aux permis et certificats*.

MM. Jacques Tessier et Michel Croteau vont travailler avec M. Denis Bourgault sur les formulaires et on pourra en reparler lors de la prochaine assemblée.

Monsieur Bourgault parle également du projet du Parc Maher. Il présente une description des lots à être desservis et ceux dont il faudrait demander la cession par le

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

ministère des Ressources naturelles. Il n'a pas encore reçu le rapport demandé à Roy et Vézina et nous reportons donc ce point à la prochaine réunion.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2011.

8331- Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance suivante :

- Lettre de l'UMQ invitant les membres à rencontrer le Président dans le cadre de sa tournée provinciale, le jeudi 24 février 2011 à l'Hôtel Roquemont de 15h30 à 20h30.

- Copie d'une lettre de M. Jacques Arsenault, d.g. de Fossambault adressée à Marcel Grenier d.g. de Ste-Catherine concernant le poste incendie satellite à être implanté à Fossambault-sur-le-lac, face à la Plage du Lac-Saint-Joseph.

- Invitation au « 5 à 7 des gens d'affaires et des élus de La Jacques-Cartier sur le matériau bois » qui aura lieu le 22 février à 17h00 au Manoir St-Castin de Lac Beauport.

Mme Viviers demande aux membres du Conseil de lui confirmer leur présence afin qu'elle puisse confirmer à son tour aux organismes concernés.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale pour le mois de février 2011.

8332 – Suivi du dossier 146, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers mentionne que le procureur de la partie adverse a procédé à l'interrogatoire avant défense de Monsieur Bourgault le 2 février dernier. Certains engagements ont été pris concernant la production de documents et nous devrions recevoir une défense ou une offre de règlement pour la prochaine séance.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8333 – Constat d’infraction pour le 638, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers explique aux membres du Conseil qu’à la demande de ces derniers elle a transmis un constat d’infraction au propriétaire pour ne pas avoir fourni la preuve de vidange de son installation septique malgré les deux avis qui lui avaient été transmis.

Elle remet aux membres du Conseil une lettre reçue du propriétaire expliquant les raisons de son défaut et demandant de lui accorder jusqu’en juin 2011 pour le faire.

Considérant les explications fournies et l’engagement à le faire d’ici le 15 juin 2011, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à retirer la plainte qui a été portée contre le propriétaire et accorde à ce dernier un délai jusqu’au 15 juin 2011 pour faire vidanger son installation septique et en fournir la preuve à l’inspecteur municipal.

8334 – Constat d’infraction pour le 22, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers explique aux membres du Conseil qu’à la demande de ces derniers elle a transmis un constat d’infraction au propriétaire pour ne pas avoir fourni la preuve de vidange de son installation septique malgré les deux avis qui lui avaient été transmis.

Elle mentionne que le propriétaire, actuellement à l’extérieur du pays, a téléphoné pour expliquer les raisons de son défaut et demander de lui accorder jusqu’en juin 2011 pour le faire.

Considérant les explications fournies et l’engagement à le faire d’ici le 15 juin 2011, il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à retirer la plainte qui a été portée contre le propriétaire et accorde à ce dernier un délai jusqu’au 15 juin 2011 pour faire vidanger son installation septique et en fournir la preuve à l’inspecteur municipal.

8335 – Club Nautique St-Louis

Madame Viviers mentionne qu’elle a assisté à la réunion du Club Nautique le 9 février dernier et que le nouveau Commodore est M. François Courteau. Tout se dessine bien pour l’été 2011, les moniteurs reviennent tous ce qui est un bon point. Il semble que Jean-Philippe Chaumette devrait habiter le chalet du Club encore cette année et s’occuper des activités du Club. Ils nous demandent cependant de nouveaux

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

équipements de jeux pour les enfants et doivent nous soumettre un modèle de ce qu'ils voudraient.

8336 – Activités du 75^{ème} anniversaire de Ville de Lac-Saint-Joseph

Madame Diane Guérard présente aux membres du Conseil une version écrite du projet des activités concernant les fêtes du 75^{ème} anniversaire de la Ville.

Madame Guérard mentionne qu'elle a également rencontré les membres du Club Nautique en ce qui concerne le souper d'anniversaire prévu pour le 6 août 2011. Ceux-ci se sont montrés d'accord pour remplacer le souper des résidents à la condition que les cartes soient vendues au prix de 40 \$ en mentionnant qu'il serait plus intéressant de mettre plus d'emphase sur le cocktail d'ouverture.

8337 – Adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Madame Viviers remet aux membres du Conseil le projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux proposé par la Fédération Québécoise des Municipalités. Elle rappelle aux membres que ce Code d'éthique doit être adopté d'ici le 2 décembre 2011 par toutes les municipalités du Québec.

Compte tenu que nous devrions recevoir d'autres modèles vérifiés par nos procureurs d'ici quelques semaines, Madame Viviers suggère aux membres de l'étudier afin de pouvoir comparer avec ceux qui nous seront soumis prochainement et de reporter l'adoption de ce Code à une prochaine assemblée.

8332 – Dossier 432 Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne qu'il a rencontré M. Jacques Bérubé la semaine dernière qui dit vouloir régler à l'amiable. Il remet aux membres du Conseil les documents remis par Monsieur Bérubé et explique le dessin suggéré qui consiste à cacher les murs par des arbres et diminuer la grandeur du patio aménagé au bas de l'escalier. Le propriétaire suggère de couper environ trois pieds de chaque côté du patio pour que ce soit un petit peu plus large que l'escalier et de remplir de terre et de cèdres pour cacher les murs. Il mentionne que c'est très bien végétalisé en bordure de la rive et qu'ils n'ont rien enlevé justement pour respecter la politique de la ville.

Après discussion, on en vient à la conclusion qu'il devra enlever les murs de pierre ainsi que le patio qui a été fait et le remplacer par des pas chinois. Pour ce qui est de la rive, il doit se conformer au règlement. On pourrait accepter l'escalier si on défait les

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

murs qu'on remplace par des grosses roches entrelacées de plantes et d'arbustes et qu'on remplace le patio par des pas chinois.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et résolu à l'unanimité de mandater nos procureurs de faire cette dernière contre-offre et à défaut d'être acceptée, nous continuerons les procédures judiciaires entreprises.

8339 – Suivi du dossier internet

Nous n'avons toujours pas le service d'internet haute vitesse et il semble qu'il y aurait eu des problèmes dans les demandes d'intervention avec Hydro-Québec et Bell. Il est suggéré d'inviter les représentants de H.S. Télécom à venir rencontrer les membres du Conseil le plus rapidement possible au bureau de la Ville afin de donner des explications sur cet état de fait puisque tout le monde nous en parle et nous ne savons plus quoi répondre. Madame Viviers les contactera et nous fera part de la date de rencontre.

– Dossier 72 Chemin Thomas-Maher

Un membre du conseil demande à Monsieur Bourgault si les travaux avancent au 72, Chemin Thomas-Maher. Monsieur Bourgault répond que la fin des travaux est inscrite sur le permis pour la mi-juin 2011 et que tout va rondement. C'est un projet très spécial qui peut demander plus de précisions mais tout va bien.

8340 - Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h10.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Résumé de la séance plénière.

Dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault mentionne qu'il a rencontré M. Jacques Bérubé la semaine dernière qui dit vouloir régler à l'amiable. Ce dernier suggère de couper environ trois pieds de chaque côté du patio pour que ce soit un petit peu plus large que l'escalier et de remplir de terre et de cèdres pour cacher les murs. Il mentionne que c'est très bien végétalisé en bordure de la rive et qu'ils n'ont rien enlevé justement pour respecter la politique de la ville.

Après discussion, on en vient à la conclusion qu'il devra enlever les murs de pierre ainsi que le patio qui a été fait et le remplacer par des pas chinois. Pour ce qui est de la rive, il doit se conformer au règlement. On pourrait accepter l'escalier si on défait les murs qu'on remplace par des grosses roches entrelacées de plantes et d'arbustes et qu'on remplace le patio par des pas chinois. Il faudrait demander à nos procureurs de faire cette dernière contre-offre et à défaut d'être acceptée, nous continuerons les procédures judiciaires entreprises.

75^{ème} anniversaire de la Ville

Madame Diane Guérard explique aux personnes présentes qu'elle a rencontré les membres du conseil du Club nautique et que la rencontre s'est bien déroulée. Ils offrent leur collaboration.

Au niveau du calendrier, ils vont souligner les activités du 75^{ème} sur la page couverture et à l'intérieur. Ils voudraient faire un cocktail d'ouverture d'envergure. Quant aux 6 à 8 ils seront également soulignés. On suggère toujours le rallye en bateau. Ça prendrait également une activité familiale. Michel Croteau mentionne qu'il faudrait faire les activités en complémentarité avec les fêtes du 75^{ème}. On pourrait avoir des modules de jeux. Il faudrait maintenir le prix à 40 \$.